



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Bilan réforme des 80 km/h

Question écrite n° 16657

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'améliorer la transparence quant à l'analyse des effets de la réforme des 80 km/h sur les routes à double sens sans terre-plein central sur les chiffres de la mortalité routière. Le bilan annuel de l'accidentologie de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) présente de nombreuses variables qui permettent cette analyse tels l'accidentologie par département, le type de route, l'âge, le sexe notamment. Or un isolement des données concernant spécifiquement les portions de routes dont la vitesse maximale autorisée est de 80km/h dans les bilans de mortalité et d'accidentologie de la sécurité routière, permettrait d'identifier plus clairement les effets de la réforme. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens, applicables dès le prochain bilan.

Texte de la réponse

L'évaluation d'une mesure nationale - l'abaissement des vitesses sur le réseau bidirectionnel sans séparateur central - sur une durée de mise en place encore courte nécessite de s'appuyer sur des variables renseignées de façon la plus exhaustive et homogène possible au niveau national. Or, les informations concernant les routes concernées (type de route, nombre de voies, régime de circulation, qui sont des variables de niveau 2) ne sont pas exhaustives sur l'ensemble des accidents saisis dans la base de données. Conscientes de l'importance de disposer d'une base de qualité pour suivre l'accidentalité sur leur réseau routier, un certain nombre de collectivités, métropoles ou conseils départementaux, participent à l'amélioration de la qualité des fichiers et sont alors en mesure d'établir des diagnostics précis sur leur territoire. Ces données ne sont cependant pas complètes au niveau national. C'est pourquoi le comité des experts du conseil national de sécurité routière a préconisé d'utiliser, pour les routes concernées, l'indicateur « hors agglomération », variable essentielle de premier niveau des bulletins d'analyse des accidents corporels, labellisé par l'autorité de la statistique publique. Cette variable présente l'avantage d'être de qualité stable à travers les années, alors même qu'il a été identifié que l'accidentalité des routes bidirectionnelles hors agglomération représente au moins 90 % de l'accidentalité des routes hors agglomération (une fois que l'on en a déduit l'accidentalité des autoroutes). Sur cette base de calcul, les résultats définitifs pour l'année 2018 comptabilisent 2 161 personnes tuées sur le réseau concerné par la mesure contre 2 161 personnes tuées sur ce même réseau en 2017. C'est le type de réseau qui enregistre le plus fort taux de réduction de la mortalité routière avec 145 vies épargnées en 2018 sur les 200 tous réseaux confondus. Alors que le premier semestre 2018 était dans la moyenne des 5 dernières années 2013-2017, 127 vies ont été épargnées sur les routes hors agglomérations et hors autoroutes au second semestre, contre 15 sur les autres réseaux. Sur les 4 premiers mois 2019, on estime que 38 vies ont été épargnées par rapport à la moyenne 2013-2017 sur le réseau hors agglomération et 45 vies perdues sur les autres réseaux. Les aléas météo et le vandalisme sur les radars ont été des facteurs aggravants de la mortalité routière, atténués sur le réseau hors agglomération.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16657

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1045

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6165